

**Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)**  
**PROCÈS-VERBAL**

-----  
**Séance du Conseil Municipal du 28 juillet 2016**  
-----

**Nombre de conseillers en exercice : 15      présents : 11    votants : 11**  
**Date de convocation : 13/07/2016**

\*\*\*\*

**L'an deux mille seize le vingt huit juillet à 19 heures**  
**Le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.**

**Présents:** MM. BARILLOT Dorick, Emilie NIVET, Gérard RIBOT, Pierrick MARQUET, Jean-Louis CLISSON, Yannis COIRAULT, Pierre GEORGES, Christian BARITAUD, Anthony HYPEAU, Franck PENIN, Patrick DECEMME.

**Absents :** Agathe NIVET, Erwan BARILLOT, Estelle GREMILLON, Ludovic DEBENEST

**Secrétaire de séance :** Emilie NIVET

**Révision des attributions de compensation de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou- Année 2016- Délibération n° 1.**

M. le Maire expose à l'assemblée :

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 12 juillet dernier, a accepté à l'unanimité, sur proposition de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées), de réviser les attributions de compensation pour l'année 2016.

En effet, les membres de la CLECT ont pris en compte l'apport de recettes fiscales nouvelles du parc éolien « MLHCP » et ont souhaité consolider et pérenniser les ressources financières des communes en supprimant la dotation de solidarité communautaire au profit des attributions de compensation dont le régime est plus stable.

Cette procédure dite de « révision libre » est soumise à l'approbation du Conseil Communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et de l'ensemble des conseils municipaux statuant à la majorité simple.

Après avoir pris connaissance du tableau ci-annexé, le Conseil Municipal:

- Accepte à l'unanimité le montant de l'attribution de compensation pour 2016.

**Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)**  
**PROCÈS-VERBAL**

-----  
**Séance du Conseil Municipal du 28 juillet 2016**  
-----

CDC COEUR DU POITOU

ANNEE 2016

**ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

COMMUNES	Année 2015			Année 2016	
	Attributions de compensation	Dotation de solidarité communautaire	Total	Attributions de compensation	Ecart / 2015
LES ALLEUDS	10 293	549	10 842	10 842	0
ARDILLEUX	254	898	-644	0	644
AUBIGNE	586	-366	220	851	631
LA BATAILLE	2 082	-172	1 910	2 541	631
BOUIN	2 088	655	2 743	3 374	631
CAUNAY	842	-544	298	929	631
LA CHAPELLE POUILLoux	811	-613	198	5 881	5 683
CHEFF BOUTONNE	173 960	69 210	243 170	243 801	631
CLUSSAIS LA POMMERAYE	9 528	5 899	15 427	16 058	631
COUTURE D'ARGENSON	9 886	4 705	14 591	15 222	631
CREZIERES	580	-170	450	1 081	631
FONTEMILLE ST MARTIN	25 536	5 335	30 871	31 502	631
GOURNAY LOIZE	151 772	63 875	215 647	215 647	0
HANC	2 253	611	2 864	14 230	11 366
LIMALONGES	8 059	2 006	10 065	10 696	631
LORIGNE	2 151	-1 445	706	6 389	5 683
LOUBIGNE	963	232	1 195	1 826	631
LOURILLE	14 004	6 368	20 372	21 003	631
MAIRE LEVESCAULT	7 821	-107	7 714	8 345	631
MELLERAN	7 959	4 540	12 499	29 548	17 049
MONTALEMBERT	5 345	-407	4 938	5 569	631
PERS	474	-288	186	817	631
PIOUSSAY	2 113	-353	1 760	2 391	631
PLIBOU	407	413	-6	625	631
SAUZE VAUSSAIS	248 174	28 644	276 818	277 449	631
TILLOU	2 877	-1 239	1 638	2 269	631
VILLEMAIN	1 718	-193	1 525	2 156	631
<b>TOTAL COMMUNES</b>	<b>692 536</b>	<b>185 461</b>	<b>877 997</b>	<b>931 042</b>	<b>53 045</b>

**Achat de mobilier pour la bibliothèque municipale - Délibération N° 2.**

Après étude des devis reçus pour la fourniture de mobilier destiné aux nouveaux locaux de la bibliothèque :

- SARL QUADRA : 15 590.30 € T.T.C.
- PERSPECTIVE : 14 130.32 € T.T.C.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la SARL QUADRA, un peu plus élevée, mais mieux adaptée aux besoins de la bibliothèque.

**Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)**  
**PROCÈS-VERBAL**

-----  
Séance du Conseil Municipal du 28 juillet 2016  
-----

**Achat de mobilier pour la bibliothèque municipale- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental - Délibération n° 3.**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'implantation de la bibliothèque municipale dans de nouveaux locaux, 13 Rue des Anciens Artisans et indique qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un nouveau mobilier avant l'ouverture au public.

Le Conseil Municipal, après étude des devis reçus pour la fourniture de mobilier destiné à la nouvelle bibliothèque, a retenu la proposition établie par la SARL QUADRA CONCEPT de Lagord (17) d'un montant de 12 786 euros H.T. et sollicite auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres une subvention dans le cadre du programme 2015-2017 d'aide à l'équipement mobilier des bibliothèques.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016.

**Règlement intérieur de la bibliothèque municipale. Délibération n° 4.**

Après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur de la bibliothèque municipale, le Conseil Municipal valide celui-ci.

**RÈGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE  
DE MAIRÉ-L'EVESCAULT**

-----

**Article 1°** : La bibliothèque est un service public de la commune de MAIRE-L'EVESCAULT et ses missions sont de :

- mettre à disposition de la population des livres et ouvrages variés en prêt ou consultation sur place
- organiser des animations, manifestations, conférences, expositions... en relation avec le Foyer Rural de MAIRE-L'EVESCAULT
- créer des réseaux d'échanges avec les autres bibliothèques du territoire afin de mutualiser les moyens et les possibilités d'actions culturelles
- avoir des relations et des projets avec l'école : animations spécifiques.

**Article 2** : Autres services mis à disposition :

- Portage des livres à domicile sur demande de l'adhérent en raison de son incapacité à se déplacer
- Accès internet gratuit
- Animations en direction des enfants « l'heure du conte », et en direction des adultes « lecture publique », « prix des lecteurs », « atelier langue »... Une participation financière pourra être demandée en fonction du coût de l'intervention.

**Article 3** : L'adhésion à la bibliothèque est gratuite. Elle ne peut être qu'individuelle mais il peut y avoir autant d'adhésion que de membres au sein d'une même famille.

**Article 4** : Tout adhérent devra remplir une fiche d'inscription et s'engager à respecter le présent règlement intérieur, affiché dans les locaux de la bibliothèque.

**Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)**  
**PROCÈS-VERBAL**

-----  
**Séance du Conseil Municipal du 28 juillet 2016**  
-----

**Article 5 :** les enfants scolarisés en primaire doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

**Article 6 :** Emprunt d'ouvrages

- Il est limité à 3 ouvrages par emprunt
- La durée d'emprunt est de 1 mois maximum
- Tout document perdu ou détérioré devra être remboursé ou remplacé.

**Article 7 :** Les horaires d'ouverture seront les suivants :

- lundi : 15 h – 17 h - mercredi : 14 h – 17 h - vendredi: 15h – 18 h

**Division de la parcelle AB 192. Devis du géomètre-Délibération n° 5.**

Le devis d'un montant de 523.00 euros H.T. établi par la SELARL Metais, géomètre à St-Maixent-L'Ecole, pour la division de la parcelle AB 192 avant sa vente, est accepté.

**Travaux d'aménagement à la nouvelle bibliothèque. Délibération n° 6.**

Le devis de l'entreprise Jean-Luc TEXIER de Limalonges d'un montant de 1 085. 00 euros H.T., pour la pose de deux radiateurs verticaux, est accepté.

**Division des parcelles ZI 146 et 148. Devis du géomètre. Délibération n° 7.**

Le devis d'un montant de 1 100 euros H.T. établi par la SARL Hétéria géomètre à Angoulême, pour la division des parcelles ZI 146 et ZI 148 en vue de la vente d'un terrain à la zone artisanale du Four à Chaux, est accepté.

**Mise à disposition de l'A.C.C.A. de Mairé-L'Evescault d'un local appartenant à la Commune - Délibération n° 8.**

Le Conseil décide de mettre à disposition de l'A.C.C.A. de Mairé-L'Evescault, à titre gratuit, un local situé 13 Rue des Anciens Artisans afin que cette association y tienne ses réunions. M. le Maire est autorisé à signer avec cette association, la convention réglant les modalités de cette mise à disposition.

<b>DÉLIBÉRATIONS</b>	
Révision des attributions de compensation de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou- Année 2016	<b>1</b>
Achat de mobilier pour la bibliothèque municipale	<b>2</b>
Achat de mobilier pour la bibliothèque municipale- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental	<b>3</b>
Règlement intérieur de la bibliothèque municipale	<b>4</b>
Division de la parcelle AB 192	<b>5</b>
Travaux d'aménagement à la nouvelle bibliothèque	<b>6</b>
Division des parcelles ZI 146 et 148 au Four à Chaux	<b>7</b>
Mise à disposition de l'A.C.C.A. de Mairé-L'Evescault d'un local appartenant à la Commune -	<b>8</b>